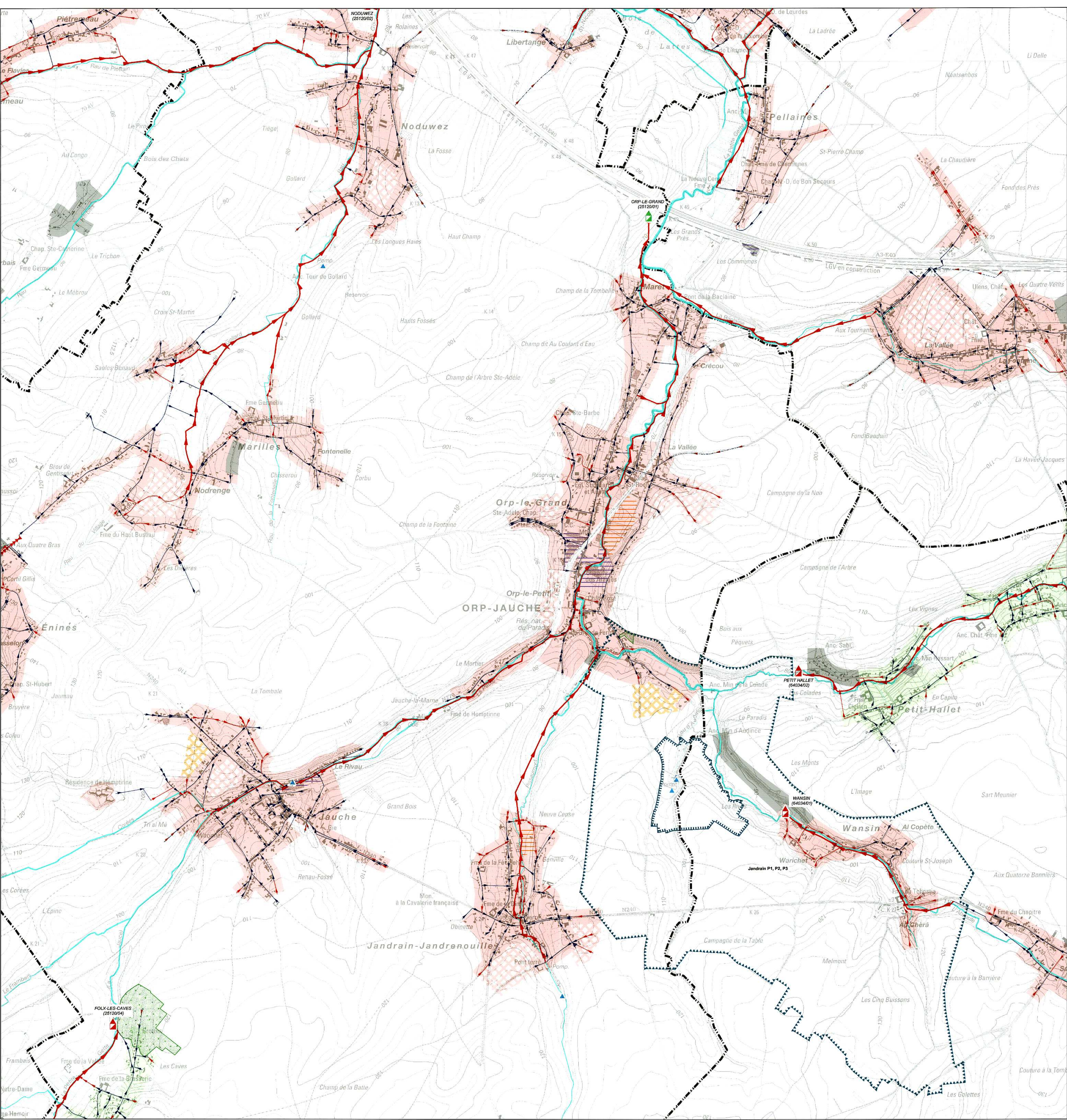




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE
(P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la DYLE-GETTE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide
Association Intercommunale pour le Dévergèment et l'Épuration des communes de la Province de Liège

Intercommunale du Brabant-Wallon

Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Michel CORNELIS,
Vice-Président du Comité d'Administration

Jean-Luc MARTIN,
Président du Conseil d'Administration

Jean-Luc LIEURNE,
Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA DYLE-GETTE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN

Elio DI RUPO

Feuille n° 13/24

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équip. communautaire aménagement diffus loisir activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :
habitat ou équip. communautaire aménagement diffus loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :
habitat ou équip. communautaire aménagement diffus loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Ib) :

Assainissement transitoire (III)
habitat ou équip. communautaire aménagement diffus loisir activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable ou PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant adjugé ou en construction à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

— A diagnostiquer - A rénover
— Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
— Eau de surface ayant fonction de collecteur
— Canalisation spécifique en assainissement autonome
— Canalisation d'eau claire existante
— Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existant adjugé ou en construction à réaliser

Station à statut particulier

privée à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergèment - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant adjugé ou en construction à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Lacoux - B-4800 Verviers - Tél : 087 324 400

http://www.spge.be Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)
Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ila)
Prévention éloignée (Ilb)
Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)
Navigable
1er catégorie
31ème catégorie
21ème catégorie
Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
Natura 2000

Limite naturelle :
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/11/2004)
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en rien la responsabilité de la DGTATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
— — — — — Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)
4074 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter aux fonds de plan datés à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MNR-DGRNE - MNR-DGTATLP - IGN
Traitement des données : DGE et SPGE

